

AR Prefecture REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
046-214601767-20230412-2023_04 27-DE
Reçu le 19/04/2023 Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 10
Votants 11
Absents 02
Date de la convocation :
31 mars 2023
Date d'affichage :
31 mars 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-04-27



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 19/04/2023
Et publication ou notification
Du 24/04/2023



L'an deux mille vingt-trois le douze du mois d'avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa - Grimal Béatrice-
Martinez Dimitri - Mas Cédric – Mejecaze Jean-Paul- Mézy Amandine –
Soulie Bruno – Verbiguie Laurie.

Serrau Martial a donné procuration à Mézy Amandine.

Absent : Gallineau Sébastien

Secrétaire de séance : Verbiguie Laurie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons reçu en Mairie la délibération de la communauté de communes du Grand Figeac en date du 31 janvier 2023 concernant l'attribution de compensation pour la commune pour l'année 2023.

Son montant est de 50 285 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le montant de la participation de la commune pour l'attribution de compensation pour un montant de 50 285 € pour l'année 2023 et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

